

Comité technique d'administration centrale (5 avril 2018)

Le comité technique d'administration centrale (CT-AC) du ministère de l'Agriculture s'est tenu le 5 avril 2018, sous la présidence de Valérie Métrich-Hecquet, secrétaire générale. La CFDT était représentée par Isabelle Vandermeersch, Stéphanie Clarenc, Pierre Jouvanceau et Frédéric Nabucet.

À l'ordre du jour, le point sur l'avancement des travaux dans les différents sites ; l'évolution des effectifs ; le bilan des entretiens professionnels réalisés en 2016 ; information sur le baromètre social ; les tarifs de restauration pour les agents contractuels.

Travaux en administration centrale

Barbet de Jouy

Les huisseries des fenêtres du bâtiment contiennent un joint en amiante. Un test doit être réalisé dans un bureau, en mai 2018, avant de procéder au remplacement total des huisseries ainsi qu'au changement du joint (automne 2018).

Les plaques de polycarbonate couvrant la verrière du

restaurant administratif seront remplacées à l'été 2018, sans aucune perturbation des services de l'Auri.

Les bureaux du rez-de-chaussée impactés par le bruit généré par la cafétéria La Grignote seront insonorisés (automne 2018).

Enfin, à l'extérieur, des aménagements conséquents viendront améliorer les accès, tant pour les piétons que pour les véhicules (voitures et vélos).

Lowendal

Les agents de la DGER ont réintégré les bâtiments de Lowendal. Des demandes d'amélioration liées à l'installation sont en cours de traitement.

Vaugirard

Un local de douche sera installé au 1^{er} sous-sol en avril 2018.

Varenne

D'importants travaux de réhabilitation des bâtiments C, D et E de Varenne sont programmés pour 2017-2022, pour un montant global approximatif de 15 millions d'euros. Ces travaux commenceront par le bâtiment D en 2019, puis C et E. Une réflexion est en cours pour augmenter la capacité en postes de travail du bâtiment E ; deux pistes sont actuellement

explorées. La première s'orienterait vers la création de 24 bureaux au-dessus des locaux actuellement occupés par le bureau de l'informatique de proximité (BIP), sans introduire de gêne pour les bureaux existants au 1^{er} étage. La seconde étudie la création d'un 5^e étage partiel, qui permettrait la création de 40 bureaux ; cette surélévation ne couvrirait pas toute la surface du bâtiment, étant donné les contraintes imposées de distances à respecter entre façades.

Pendant ces travaux, les agents seront affectés sur le site de Maine.

En mai 2018, l'accueil sera rénové : mise en place d'une borne d'accueil adaptée aux personnes à mobilité réduite et changement du revêtement de sol.

Une partie des huisseries du bâtiment C seront remplacées (été 2018).

Pour redonner de la luminosité à la galerie Gambetta, les dômes de lumière zénithale naguère existants seront réouverts (été 2018). Les travaux de rafraîchissement de la salle du même nom, prévus pour l'automne 2017 mais reportés en raison de la tenue des États généraux de l'alimentation, seront effectués d'ici à fin 2018.

Enfin, un cheminement piétonnier sera réalisé à cette même date entre l'accueil et l'entrée du bâtiment C, pour éviter

l'effet « traversée de parking » actuellement ressenti.

Hôtel Villeroy

Des travaux d'aménagement sont prévus afin d'y regrouper l'ensemble des conseillers, en plus des travaux de réhabilitation (mise aux normes électriques, etc.). De même, la relocalisation de la cuisine au sous-sol est à l'étude.

Contrôles d'accès

La bascule des contrôles d'accès sur le nouveau système est déjà réalisée pour les sites de Barbet-de-Jouy et Varenne, et sera effectuée en avril pour Vaugirard. Pour Toulouse, en revanche, le passage au nouveau système implique une révision des modalités d'accès et d'accueil.

Effectifs en administration centrale

Les tableaux d'évolution des effectifs et des plafonds d'emploi ont été remis en séance, ce qui ne permet pas une analyse préalable ! Il apparaît (ce n'est pas une surprise) une baisse régulière des effectifs. Pour la période 2011-2018, en raisonnant à périmètre constant, le nombre total des ETP est en baisse de 242, soit -11 %, en l'espace de 8 ans (*notre infographie en illustration de cet article*).

Pour la CFDT, à missions constantes, cela se traduit par une baisse de la qualité de vie au travail et une dégradation du

service rendu.

Entretiens professionnels 2017 au titre de 2016

Comme pour les effectifs, les documents concernant les entretiens professionnels ont été remis en séance.

En moyenne pour l'administration centrale, 80% des agents ont bénéficié d'un entretien professionnel. Ce taux est semblable à celui de l'année précédente. Un agent sur cinq ne bénéficie toujours pas d'entretien professionnel, pourtant obligatoire et indispensable en cas de mobilité.

On note de fortes disparités selon les directions. En effet, ce taux n'atteint que 37 % au bureau du cabinet. Au secrétariat général, à la DGER et à la DPMA, c'est un tiers des agents qui ne bénéficient pas d'entretien professionnel.

Pour le secrétariat général, cela s'expliquerait en partie par la « non-remontée » des entretiens réalisés !

Pour la CFDT, même en prenant en compte cet argument, cela ne rétablit pas le taux à un niveau honorable. Elle rappelle sa demande de disposer d'une statistique par service.

Baromètre social

Une présentation du baromètre social, déclinée pour

l'administration centrale, a été faite en séance.

Rappelons que ce baromètre social n'est pas une enquête statistique reposant sur un panel représentatif, mais un recueil du ressenti des agents sur la base de réponses volontaires. Pour ces raisons, [ce baromètre social peut susciter des interrogations](#) et les résultats doivent être interprétés avec précaution.

L'administration centrale est le secteur qui a le plus fort taux de réponse à ce questionnaire. C'est également le secteur qui affiche le taux de satisfaction le plus élevé et le meilleur sentiment de qualité de vie au travail. Il y aurait donc là une spécificité de l'administration centrale, ce qui rend légitime les demandes de la CFDT, [déjà exprimées lors d'un précédent CT-AC](#), de mieux connaître celle-ci par le biais d'un bilan social spécifique à l'ensemble de l'administration centrale et de bilans sociaux spécifiques standardisés par direction.

Partant de ce baromètre social, l'administration s'engage à mettre en relation les résultats du baromètre social avec les bilans RPS dans chaque direction. Affaire à suivre, donc.

Questions diverses posées par la CFDT

Abaissement d'une tranche supplémentaire dans les règles de calcul des tarifs de restauration pour les agents contractuels d'administration centrale

Cette demande a déjà été portée au [CT-AC de septembre 2017](#).

La CFDT rappelle que la tarification actuelle basée sur l'indice est pénalisante pour les agents contractuels, qui ne bénéficient pas de primes.

Le ministère n'a pas étudié la demande d'abaissement d'une tranche supplémentaire mais serait dans une démarche plus large avec une idée de restructuration des tarifs pour l'ensemble des usagers de l'Auri. Il s'agirait, selon les mots de la secrétaire générale, d'obtenir une « *tarification plus transparente, plus équitable et plus interministérielle* ». Une discussion pourrait avoir lieu au prochain conseil d'administration de l'Auri (juin 2018) et une mise en place pourrait intervenir dans un délai rapproché (janvier 2019).

La CFDT s'interroge sur cette nouvelle méthode (découverte en séance et dont on ne sait si elle s'avère réelle), qui pourrait bien reporter le traitement équitable qu'elle réclame à une date éloignée.

Décompte du temps de présence

La CFDT s'interroge sur la durée pendant laquelle il faudra

continuer à utiliser deux badges à Varenne (un pour l'accès au site et un autre pour la gestion du temps).

L'administration indique que du retard a été pris pour la mise en place d'Equitime (logiciel remplaçant Gestor) : elle est repoussée au 2^e semestre 2018.

Mesures d'accompagnement pour les agents touchés par les grèves

L'administration a envoyé un message à tous les agents rappelant les possibilités réglementaires pour limiter les désagréments liés à la grève.

Pour la CFDT, ces possibilités sont trop réduites et des circonstances exceptionnelles comme celles que nous connaissons nécessitent des mesures d'accompagnement individuelles.